



CONSEIL DE QUARTIER : VIEIL AVON / GAMBETTA

COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION

DU 18 FÉVRIER 2019

Cabinet du Maire

Le Conseil de quartier s'est réuni à 20H30, à la Maison dans la Vallée (salle de la Cheminée), sous la présidence de Marie-Charlotte NOUHAUD, Maire d'AVON.

Étaient également présents :

* **Membres du collège «Élus »**

Muriel CORMORANT – Adjointe au Maire déléguée à la Démocratie de proximité
Geneviève ARNAUD – Conseillère Municipale déléguée aux Affaires scolaires et extra scolaires
Michel DANNEQUIN – Conseiller Municipal délégué à l'Environnement et aux ERP

* **Membres du collège « Habitants »**

Sandrine AUGUSTE-SAGET - Christiane DUBOIS - Vanessa JEMEAU - Corentin JANOT - Murielle CADIOT - Jean-Louis SIMON - Anne-Marie SIMON - Anne-Gabrielle SAULNIER - Raoul VANDENHERREWEGE

Étaient absents excusés :

Laurent MINI
Aurélie BERDOT
Emilio PASCULLI

Étaient absents :

Henry LÉONARD
Marc LEMEREZ - Conseillère Municipal d'opposition
Pascal LUSSEAU - Conseiller Municipal délégué à la Démocratie de proximité

Intervenante invitée :

Françoise TOMASCHKE - Adjointe au Maire déléguée à l'Urbanisme, à l'Environnement et aux Travaux

Secrétaire de séance : Christiane DUBOIS

1 / LA VALIDATION DU COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DU 02/10/2018

Le compte rendu de la réunion précédente du 2 octobre 2018 est adopté à l'unanimité.

2 / INFORMATIONS ET DÉBATS SUR L'ACTUALITÉ DU QUARTIER

2-1 / LE DEVENIR DU CABINET MÉDICAL DE LA RUE CARNOT (SUITE)

Marie-Charlotte NOUHAUD – Maire d'Avon

La discussion est très avancée avec les médecins de l'ancien cabinet médical de la rue Carnot qui sont toujours intéressés pour s'installer rue des Déportés sur une parcelle de terrain que leur vendra la ville.

Il s'agira d'un projet immobilier privé. Le permis de construire sera déposé en juillet 2019 et la vente de la parcelle interviendra fin 2019 pour une livraison du bâtiment fin 2020.
En attendant la fin des travaux, les médecins restent au Prieuré.

2-2 / LA RÉSIDENCE AUTONOMIE JEAN FONTENELLE (SUITE)

Marie-Charlotte NOUHAUD – Maire d'Avon

Mme le Maire rappelle que la plupart des résidents du bâtiment HLM déménageront dans la résidence en cours de construction rue du Viaduc où des logements leur sont réservés. Pour ceux âgés de plus de 60 ans, ils pourront intégrer le foyer Jean Fontenelle tout en restant dans leur appartement actuel. Bien évidemment, ils devront laisser accès aux ouvriers le temps des travaux de rénovation. Si nécessaire, ils pourront être hébergés au sein du foyer Jean Fontenelle afin de faciliter le changement des huisseries, la mise aux normes des salles de bain, la reprise des peintures, etc.
Tous les résidents seront accompagnés par la mairie quelque soit la solution qu'ils choisissent.

2-3 / LA CONSTRUCTION DE LA MÉDIATHÈQUE

Françoise TOMASCHKE - Adjointe au Maire déléguée à l'Urbanisme et aux Travaux

Un deuxième appel d'offres a été nécessaire, le premier s'étant révélé infructueux, mais l'enveloppe budgétaire est maintenue avec, certes, un changement de matériau concernant la toiture. Les plis ont été ouverts la semaine dernière et les entreprises choisies.

Les travaux débiteront en mai/juin 2019. Actuellement, des travaux de terrassement sont effectués par les Services Techniques de la ville. Pour tenter de le sauver, un hêtre pleureur est déplanté avec sa motte pour être replanté au Bel Ébat. Le bâtiment devrait être terminé en mai 2020 et les aménagements intérieurs en septembre 2020. Une réunion pour les riverains de la rue du Vieux Ru ainsi qu'une réunion publique seront organisées afin de communiquer sur l'organisation du chantier. Les dates seront précisées ultérieurement.

Le stationnement linéaire de la rue du Vieux ru sera supprimé sur cette portion.

La localisation de l'arrêt de bus reste inchangée.

2-4 / LE STATIONNEMENT ET LA VERBALISATION DES AUTOMOBILISTES

Françoise TOMASCHKE - Adjointe au Maire déléguée à l'Urbanisme et aux Travaux

Muriel CORMORANT lit un email qu'elle a reçu de la présidente du Conseil syndical du Domaine des Bellingants sur l'adresse électronique democratie.proximite@avon77.com

Je souhaite attirer votre attention sur les difficultés de stationnement que nous rencontrons rue des Bellingants.

Bien que notre résidence comporte des garages et des places de parking, l'augmentation du nombre de véhicules par foyer depuis le début des années 1960, période de construction de notre résidence, conduit à des stationnements dans la rue des Bellingants.

Afin de ne pas utiliser le parking du laboratoire qui est privé, nous nous garons vers le devant du cimetière sur l'emplacement qui était utilisé précédemment par la société des pompes funèbres. Aussi, il conviendrait si possible à minima d'officialiser des places de parking à cet endroit.

Par ailleurs, nous attirons votre attention sur le fait que si une nouvelle résidence devait se construire dans cette rue, il n'est pas envisageable de prévoir des places de stationnement à l'extérieur compte tenu des difficultés rencontrées déjà à ce jour.

Les membres du Conseil de quartier signalent d'autres difficultés de stationnement pour le personnel et pour les visiteurs de l'EHPAD qui viennent se garer rue Madame Muller.

Il faudrait les inciter à se garer sur l'ancien terrain de tennis qui est souvent vide.

Des riverains se plaignent que l'agent verbalisateur leur délivre une amende pour stationnement interdit lorsqu'ils se garent sur leur bateau.

Françoise TOMASCHKE rappelle que c'est une exacte application du Code de la Route. Cependant, elle va essayer de trouver un juste milieu afin que cette verbalisation soit moins stricte.

2-5 / L'AVANCEMENT DES PROJETS IMMOBILIERS PRIVÉS RUE DU SOUVENIR ET RUE DES BELLINGANTS

Françoise TOMASCHKE - Adjointe au Maire déléguée à l'Urbanisme et aux Travaux

1/ à la place de l'ancien garage Citroën

Il s'agit de la construction de 17 logements, chaque appartement disposant de 2 places de stationnement en sous-sol. La façade n'a pas été conservée en raison d'un problème de solidité rencontré lors du chantier. La commercialisation se poursuit. La livraison du bâtiment devrait intervenir en fin d'année.

Un membre du Conseil de quartier signale le manque manifeste de visibilité à l'intersection de la rue du Souvenir avec la rue Hégésippe Moreau.

2 / rue des Bellingants

Françoise TOMASCHKE précise qu'un premier permis de construire a été refusé. Un second a été déposé et se trouve en cours d'instruction. Il n'est donc pas possible de communiquer à ce sujet. Il s'agirait de la construction de 18 logements.

Le voisinage craint la nécessité pour les futurs résidents de garer un second véhicule à l'extérieur alors qu'ils rencontrent déjà des difficultés de stationnement (voir point 2/4).

Françoise TOMASCHKE envisage de mettre fin au stationnement alterné. Elle organisera une réunion de riverains afin d'agir en concertation avec eux.

3 / INFORMATIONS ET DÉBATS SUR L'ACTUALITÉ DE LA VILLE

3-1 / L'ORGANISATION DU CHANTIER DE LA ZAC DES YÈBLES DE CHANGIS

Marie-Charlotte NOUHAUD – Maire d'Avon

La pose de la première pierre se fera **le vendredi 22 mars 2019 à 11H** sur site. Une réunion publique se tiendra **le mercredi 13 mars 2019 à 20H** à la Maison dans la Vallée concernant l'organisation du chantier c'est-à-dire une réunion technique très pratique. Le chantier devrait durer 27 mois environ.

3-2 / LA MODIFICATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME (PLU) DE LA VILLE

Françoise TOMASCHKE - Adjointe au Maire déléguée à l'Urbanisme et aux Travaux

Par arrêté n°2019-01 du 10 janvier 2019 le Président de la communauté d'agglomération du Pays de Fontainebleau a ordonné l'ouverture de l'enquête publique sur la modification du Plan Local d'Urbanisme intercommunal Fontainebleau-Avon.

La modification du PLUI porte uniquement sur la commune d'Avon et a pour objet l'adaptation du règlement écrit, graphique et des orientations d'aménagement pour la préservation de la qualité du cadre de vie de la commune (préservation des paysages urbains et naturels, qualité architecturale et environnementale). L'objectif est de définir des règles pour les constructions nouvelles sur Avon afin de mieux maîtriser le droit à construire en limitant les hauteurs des bâtiments (abaissement des bâtiments à 14 mètres au lieu des 17 mètres actuels) et en évitant leur construction sur des espaces végétalisés. Un coefficient de pleine terre est créé. La loi prévoit l'organisation d'une enquête publique.

A cet effet, le vice-président du Tribunal administratif de Melun a désigné M. Christian HANNEZO, retraité, en qualité de commissaire enquêteur. **L'enquête publique se déroule du 30 janvier au 28 février 2019.**

Le dossier d'enquête pourra être consulté sur le site de la communauté d'agglomération (www.pays-fontainebleau.fr), et sur des postes informatiques au siège de la communauté d'agglomération et en mairie d'Avon où un registre est mis à disposition.

Le commissaire enquêteur tient encore une permanence **le 28 février de 14H à 17H.**

3-3 / LE RENFORCEMENT DE LA DÉMARCHE ENVIRONNEMENTALE

Michel DANNEQUIN - Conseiller Municipal délégué à l'Environnement et aux ERP

La commune a embauché une chargée de mission au développement durable afin d'assurer de manière transversale une approche des différents projets et actions des services municipaux et de sensibiliser à cette démarche environnementale. Le rôle de cette personne est d'intervenir dans chaque service de la mairie afin d'établir un diagnostic des bonnes pratiques environnementales et de formuler des préconisations et des conseils. Cette chargée de mission doit entre autres rédiger une charte des bonnes pratiques environnementales à partir de celle votée en 2016 par le conseil municipal de Samois, contribuer à l'organisation de « l'année du vélo », gérer le jardin pédagogique, etc.

3-4 / LA MUTUELLE POUR TOUS LES AVONNAIS

Suite à une demande d'un membre de conseil de quartier et d'un membre du conseil des sages et pour répondre aux attentes des habitants, la municipalité a décidé de lancer un appel à partenariat pour proposer et mettre en place une mutuelle communale de santé dès janvier 2019. C'est la mutuelle GROUPAMA qui a été jugée la plus pertinente en terme de garanties proposées, de tarifs, de délais et de suivi des remboursements, de son projet de permanence d'accueil de proximité des adhérents, de sa plate-forme de conseil et d'information ainsi que pour la mise en œuvre d'actions de prévention partenariales (agence de Moret-sur-Loing). Ce dispositif est ouvert aux habitants d'Avon ou aux professions indépendantes exerçant sur la commune. Trois niveaux de garantie (base – essentiel – confort) sans condition d'âge sont proposés. Aucun droit d'entrée n'est exigé. Il n'y a pas de questionnaire médical à remplir et les garanties sont immédiates sans délai de carence ou d'attente.

Muriel CORMORANT met en garde les membres du Conseil de quartier sur la nécessité d'habiter Avon, ce qui peut être problématique lorsque les personnes âgées déménagent pour se rapprocher de leurs enfants en province ou entrer en Ehpad. Dans ce cas, leur contrat ira à son terme mais ne sera pas renouvelé. Ils pourront rester chez GROUPAMA mais à un autre tarif ou trouver une nouvelle mutuelle auprès d'un concurrent qui risque de leur imposer une condition d'âge et une tarification plus élevée. Il leur faut donc agir avec prudence avant de changer de mutuelle.

L'offre détaillée vous sera présentée lors de plusieurs réunions publiques entre autres **le mercredi 13 mars 2019 de 14H30 à 17H** - Salle à la mezzanine - Maison dans la Vallée.

Un examen personnalisé à domicile est possible en contactant un conseiller de GROUPAMA au 01.60.70.96.71.

4 / INFORMATIONS ET DÉBATS SUR L'ACTUALITÉ DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU PAYS DE FONTAINEBLEAU

4-1 / L'AIRE D'ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE AU CHÂTEAU DE BELLEFONTAINE (SUITE)

Marie-Charlotte NOUHAUD – Maire d'Avon

Didier MAUS, maire de Samois, recherche un autre terrain que celui du domaine de Bellefontaine. Deux autres terrains ont été proposés dont l'un près des usines Reverchon mais ils n'ont pas été retenus en raison d'une opposition forte des habitants et de certains conseillers municipaux.

Un troisième terrain pouvant accueillir 20 places était à l'étude. Didier MAUS envisageait même l'organisation d'un référendum local. En définitive, lors de sa séance de ce soir, 18 février 2019, le conseil municipal de Samoie vient de voter le principe de 20 places sur la commune au sein du camping du Petit Barbeau. Le reste du camping fera l'objet d'un projet de réhabilitation. Ce point sera évoqué lors du Conseil communautaire du jeudi 21 février 2019.

Quant à AVON, les 15 places ne pourront pas être installées au Port de Valvins car la préfète y est opposée ainsi que Pascal GOUHOURY, président de la Communauté d'agglomération du Pays de Fontainebleau, qui a un projet de valorisation des berges de la Seine.

En 2008, la ville de Fontainebleau était d'accord pour mutualiser 40 places sur un terrain à proximité du CNSD mais l'État s'y est opposé du fait de la proximité du Centre de Sports ce qui aurait pu faire fuir l'investisseur. Les deux villes pourraient réétudier cette possibilité.

S'agissant de Bois-le-Roi qui doit créer 7 places, son maire devra trouver un terrain pour les y installer. Dans l'immédiat, rien ne presse car l'urgence de la Préfète est relative à l'aire de grand passage.

Un membre du Conseil de quartier demande pourquoi Didier MAUS a changé d'avis ?

Mme le Maire répond que des clauses inacceptables ont été votées par la ville de PARIS dans sa délibération du mois de septembre 2018 par laquelle elle acceptait de vendre le domaine de Bellefontaine à la Communauté d'agglomération du Pays de Fontainebleau. De plus, il était nécessaire de prévoir un tout à l'égout raccordé à celui de Valvins (100.000 €). Enfin, le Collectif de défense du Château et du Parc de Bellefontaine dont Mme le Maire fait partie a été très actif dans son opposition à ce projet.

4-2 / LE PASS LOCAL POUR SE DÉPLACER EN 2019

Il s'agit d'un titre de transport annuel, valable du 1er janvier au 31 décembre et destiné à toutes les personnes âgées imposables de 65 ans et plus, domiciliées sur le territoire du Pays de Fontainebleau. Il est utilisable sur les lignes de bus desservant les 26 communes du territoire. Pour le retirer, il faut se rendre, du lundi au vendredi entre 14H et 19H, au kiosque info à la gare routière de Fontainebleau, rue de la Petite Vitesse (tél. 01 64 22 23 88), muni d'un justificatif de domicile, d'une photo d'identité et de la somme de 74€.

5 / ANNONCE DES DATES IMPORTANTES D'AGENDA

5-1 / AGENDA DE FÉVRIER / MARS / AVRIL 2019

Saison culturelle

- **Samedi 2 mars 2019 – 20H – Les Mony's** – (diner dansant) - MDLV Grande Salle
- **Jeudi 21 mars 2019 – 20H30 – Une maison de poupée** (théâtre) MDLV Grande Salle
- **Mercredi 27 mars 2019 – 20H30 - Ciné-vallée** – Film ROCK'N ROLL OF CORSE + concert Henry Padovani qui a fondé à Londres en 1976 le groupe Police avec Sting et Stewart Coppeland et en a été le guitariste.
- **Vendredi 29 mars 2019 – 20H30 – Ballet royal national de Georgie**) MDLV Grande Salle
- **Samedi 13 avril 2019 – 20H30 – Une vie sur mesure** (théâtre) MDLV Grande Salle

Dimanche 14 avril 2019 – Vide-greniers sur le parking de la Maison dans la Vallée

Mardi 2 avril 2019 – Conseil municipal – Hôtel de ville

Rêvons Avon

- **Samedi 9 mars 2019 - 9H30 / 11H45** – Atelier Culture et patrimoine - Cafétéria MDLV
 - **Samedi 16 mars 2019 - 9H30 / 11H45** – Atelier Sport et loisirs - Cafétéria MDLV
 - **Samedi 23 mars 2019- 9H30 / 11H45** – Atelier Sécurité - Cafétéria MDLV
- Restitution des ateliers jeudi 28 mars 2019 – 20H** – MDLV. Un report interviendra peut-être car deux ateliers supplémentaires seront probablement organisés.

L'année du Vélo

Si 2019 est l'an 1 du Plan Vélo national c'est aussi l'année du vélo à Avon. L'association « La Vie à Vélo » est partenaire de ce projet.

Le fil conducteur sera le défi "à vélo au quotidien" qui propose un accompagnement à toute personne voulant se lancer.

Les inscriptions se font par email sur l'adresse électronique defi.velo.avon@gmail.com à partir du **25 février 2019**. Le lancement officiel aura lieu le **lundi 11 mars 2019 à 19H** avec la projection du film « Why we cycle » suivie d'un débat avec Frédéric Héran, auteur de "*Le retour de la bicyclette. Une histoire des déplacements urbains en Europe de 1817 à 2050*".

L'autre temps fort sera le **samedi 8 juin 2019** avec bourse aux vélos, vélo école, expo de matériel utilitaire, gravage Bicycode, randonnée à bicyclette, etc.

Au delà de ces animations, la mairie s'est engagée à étudier et prioriser des aménagements en faveur des déplacements en vélo afin de faciliter leurs circulations, notamment sur les bandes cyclables.

Cuisinez sain, cuisinez malin

Le **samedi 11 mai 2019** à la MDLV de 9H à 18H avec un goûter sportif en lien avec l'année du vélo.

6 / QUESTIONS DIVERSES

6-1/ RETRANSCRIPTION DES ALERTES ET REMARQUES DES HABITANTS DU QUARTIER

Les habitants n'ont pas déposé de courriels sur l'adresse électronique cq.vieilavon.gambetta@avon77.com et sur celle de democratie.proximite@avon77.com

6-2 / AUTRES QUESTIONS

*** Les vélos électriques Place Carnot**

Après six mois d'expérimentation, le bilan est positif même si les recettes sont très faibles puisque les usagers de la gare utilisent les 10 premières minutes gratuites pour se garer à proximité de la place Carnot et les utiliser pour se rendre à la gare.

Le dispositif sera déployé sur la ville avec des emplacements notamment à la Butte Montceau et à la Maison dans la Vallée.

La ville de Fontainebleau, le Château et l'INSEAD se montrent intéressés ainsi que les villes de Samois et de Samoreau et peut-être la Communauté d'agglomération du Pays de Fontainebleau.

Des discussions sont en cours.

Un utilisateur signale qu'en période de gel, le compteur du vélo se bloque.

*** Les chantiers citoyens**

Muriel CORMORANT informe les membres du Conseil de quartier de la création de chantiers citoyens à destination des jeunes de 16 à 22 ans.

En échange de 5 jours de participation à une intervention à portée générale, ils recevront une aide de 300 € pour passer leur BAFA ou leur permis de conduire ou encore réaliser un projet culturel, de voyage.

Pendant les vacances d'hiver (**du 25 février au 7 mars 2019**), 16 jeunes vont pouvoir participer à des chantiers d'une semaine (35h, réparties sur 5 jours).

Le dossier est à retirer en mairie et/ou à la Maison des Jeunes et à retourner au plus tard le mardi 19 février 2019 à 12h à la Maison des Jeunes.

Les jeunes seront en priorité affectés aux Services Techniques de la ville ainsi qu'au Service Fêtes et Cérémonies, et plus particulièrement, en cette saison, au ramassage des feuilles mortes et à des travaux de peinture. A la prochaine session, ils mettront sous enveloppes les cartes électorales en vue des élections européennes du mois de mai 2019.

* **Nid de poule rue de Montceau**

Devant le n° 116 de la rue du Montceau, il y a un nid de poule assez profond qui devient dangereux. Françoise TOMASCHKE alerte le service Voirie.

* **Campagne de dératisation**

Pour lutter contre la prolifération des rats et des souris, une campagne de dératisation est mise en place. Le planning des travaux pour l'année 2019 est le suivant :

1^{er} passage - 4 mars 2019

2^{ème} passage - 3 juin 2019

3^{ème} passage - 2 septembre 2019

4^{ème} passage - 2 décembre 2019

Françoise TOMASCHKE précise que la prolifération des rongeurs est due en partie au fait que le service propreté de la ville n'utilise plus de produits phytosanitaires.

Pour que cette campagne soit efficace, il est indispensable que les particuliers et les copropriétés agissent de même manière aux mêmes dates. Les syndicats recevront un courrier les avisant de sa mise en place afin qu'ils prennent les dispositions nécessaires.

A ce propos, Françoise TOMASCHKE rappelle que c'est la ville qui entretient les plantations du parvis de la gare où une pelouse naturelle a été plantée à la place des buissons qui favorisaient la prolifération des rats.

* **Rue Paul Doumer**

Les membres du Conseil de quartier qui demeurent dans cette rue et alentours signalent que l'éclairage public est régulièrement en panne le soir.

Françoise TOMASCHKE se renseigne et fera un retour.

* **Circulation des camions rue du Rocher d'Avon**

Corentin JANOT indique que les camions circulent toujours rue du Rocher d'Avon et demande où en est la signalétique sur la route départementale ?

Un autre membre du Conseil de quartier relève que le panneau d'entrée de ville d'Avon au niveau de la route départementale n'a pas été posé après les travaux de reprise de l'enrobé.

Françoise TOMASCHKE n'a pas de nouvelle du Conseil départemental et relance une énième fois.

* **Le Repair'café**

C'est un lieu d'accueil consistant en une aide par des bénévoles compétents à l'apprentissage à la réparation de petits électroménagers, de vélos et de vêtements.

Le prochain atelier se tiendra, **le samedi 13 avril 2019 de 14h à 18h devant la Maison des Jeunes.**

Venez apprendre à réparer votre grille-pain, vélo ou vêtement lors de cet événement organisé par la nouvelle association Repair Café Avon.

L'objectif est de transmettre des connaissances ainsi que de la bonne humeur et de lutter contre le gâchis monstrueux que représente la mise au rebut d'objets qui pourraient facilement retrouver une seconde vie.

Si vous vous sentez vous-même des talents de réparateur, d'organisateur, ou si vous avez des vélos, pièces détachées ou outils à donner n'hésitez pas à contacter l'association à repair.cafe.avon@gmail.com.

Enfin vous pouvez suivre la page Facebook <https://www.facebook.com/RepaircafeAvon/>

et soutenir ou adhérer en suivant ce lien : www.helloasso.com/associations/repair-cafe-avon

Adresse postale de l'association : Maison dans la Vallée -> 27 rue du Vieux Ru - 77210 Avon

* **Travaux de renouvellement du réseau de gaz**

Travaux de renouvellement de réseau de gaz

- Rue des Déportés du 7 janvier au 8 mars 2019

- Rue Madame Muller du 7 janvier au 8 mars 2019

- Rue du Souvenir du 21 janvier au 8 mars 2019

* **Création d'une voirie débouchant sur la route militaire**

Actuellement, un déboisement est réalisé près du bunker afin de créer une ouverture sur la route militaire. Ainsi la rue de l'allée du Rocher se poursuivra sur cette portion de terrain et ne débouchera donc plus sur la rue du Rocher d'Avon.

* **La fibre optique**

Corentin JANOT signale qu'il n'est toujours pas éligible à la fibre optique alors que depuis novembre 2018 tout le quartier du Vieil Avon l'est.

Françoise TOMASCHKE rappelle qu'à l'expiration d'un gel commercial de 3 mois respecté par l'opérateur ORANGE, le raccordement est proposé individuellement. Si les autres opérateurs (FREE, BOUYGUES, SFR, etc.) n'ont pas adhéré à la fibre optique durant cette période, il n'y a pas d'autres solutions que de changer d'opérateur pour être raccordé.

* **Le panneau d'affichage administratif en contrebas de la mairie**

Jean-Louis SIMON formule une observation concernant l'affichage extérieur des documents administratifs destinés au public près de la mairie (rue du Père Jacques). Ces documents ne pourraient-ils pas être numérisés et ainsi consultables sur le site Internet d'Avon à l'identique des travaux en cours ou à venir ? La lecture de l'ensemble des documents est pratiquement impossible en raison d'une condensation quasi permanente dans les tableaux. De plus, il y a régulièrement des containers poubelle positionnés devant. Enfin, il ne semble pas y avoir de classement chronologique et cohérent. Une amélioration mériterait d'être apportée.

Françoise TOMASCHKE alerte les Services techniques ainsi que le service « Administration Générale » de la Mairie.

L'ordre du jour étant épuisé, **la séance est levée à 22H45.**

Muriel CORMORANT

Adjointe déléguée à la démocratie de proximité
pour la Présidente par délégation

Sandrine AUGUSTE-SAGET

Vice-présidente

Christiane DUBOIS

Secrétaire de séance

COPIE CONFORME À L'ORIGINAL